

IMPORTANT : Joindre un chèque personnel portant la mention « ANNULÉ » pour éviter toute erreur de transcription.
Utiliser seulement un compte de chèques ou d'épargne avec opérations.

Renseignements sur le compte

Titulaire du compte	Prénom	Nom	Numéro de téléphone à 10 chiffres	
	Adresse (N°, rue, app.)	Ville	Province	Code postal
Second titulaire (s'il y a lieu)	Prénom	Nom	Numéro de téléphone à 10 chiffres	
Coordonnées du compte	Nom et adresse de l'institution financière			
	Numéro d'institution	Numéro de transit	Numéro de compte	

Autorisation de retrait

J'autorise Desjardins Assurances et l'institution financière auprès de laquelle je détiens mon compte (ou toute autre institution financière que je pourrai désigner) à prélever, selon mes instructions, le montant indiqué ci-dessous à la fréquence demandée :

Mensuelle Semestrielle Annuelle

Date du retrait* (choisir entre le 1^{er} et le 28) : _____ Remboursement d'avance : _____ \$ (si applicable)

* Pour un contrat d'assurance vie universelle, la date de prélèvement correspondra à la date d'établissement du contrat.

Numéro(s) de contrat	Montant(s) à retirer
	Total (incluant le remboursement d'avance)

Instructions spéciales

Type d'accord DPA : Personnel/Individuel Entreprise

Renonciation

Je renonce à recevoir un avis écrit avant le premier débit et à tout autre avis confirmant des changements au débit décrit ci-dessus.

Changement ou annulation

J'informerai Desjardins Assurances de tout changement au présent accord dans les 10 jours ouvrables précédant la date prévue du prochain DPA.

Je peux annuler le présent accord à tout moment en envoyant un préavis à Desjardins Assurances dans les 10 jours ouvrables précédant la date prévue du prochain DPA.

Je peux obtenir un formulaire d'annulation ou plus d'information sur mon droit d'annulation d'un accord de DPA en m'adressant à mon institution financière ou en visitant le www.paiements.ca.

L'annulation du présent accord ne met pas fin aux obligations du preneur à l'égard de son ou de ses contrats.

Desjardins Assurances peut annuler l'accord de DPA en envoyant un préavis de 30 jours au preneur. L'annulation peut notamment être effectuée lorsque des débits préautorisés sont refusés par l'institution financière, et ce, quelle que soit la raison du refus.

Autorisation à la collecte et à la communication de renseignements personnels

Je consens à ce que les renseignements personnels contenus dans le présent accord soient divulgués à l'institution financière de Desjardins Assurances et au preneur du ou des contrats payés par cet accord.

Remboursement

J'ai certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent accord. Par exemple, j'ai le droit de recevoir le remboursement de tout DPA qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec le présent accord de DPA. Pour obtenir plus d'information sur mes droits de recours, je peux communiquer avec mon institution financière ou visiter le www.paiements.ca.

Signature du ou des titulaires du compte

X _____ Date (aaaa-mm-jj) X _____ Date (aaaa-mm-jj)
Signature du titulaire du compte Signature du second titulaire (s'il s'agit d'un compte pour lequel 2 signatures sont requises)

Représentant : _____

Centre financier : _____